

Compte Financier Unique (CFU) - Budget annexe EAU

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Compte Financier Unique (CFU) - Budget annexe EAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la Loi de finances pour 2024 ;
Vu la Décision n° 2024-75 du 07 octobre 2024 décidant du passage au Compte Financier Unique (CFU) ;

Considérant la note synthétique du CFU 2025 annexée à la présente délibération ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur l'exécution budgétaire 2025 retracée en application de la nomenclature comptable M49 pour le budget annexe EAU, sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats 2025 pour le budget annexe EAU ;

CFU BUDGET ANNEXE EAU

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	940 989,74	1 584 213,72	2 525 203,46
	Recettes réalisées (1)	B	570 762,89	1 491 265,71	2 062 028,60
	Restes à réaliser	C	20 450,15	0,00	20 450,15
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 006 314,50	1 897 009,13	2 903 323,63
	Dépenses réalisées (1)	E	498 595,26	1 641 331,86	2 139 927,12
	Restes à réaliser	F	181 715,81	0,00	181 715,81
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	72 167,63	-150 066,15	-77 898,52
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	65 324,76	312 795,41	378 120,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	137 492,39	162 729,26	300 221,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-161 265,66	0,00	-161 265,66
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-23 773,27	162 729,26	138 955,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le CFU 2025 fait apparaître :

Budget annexe EAU :

Solde cumulé de la section d'investissement	+ 137 492,39 €
Dépenses d'investissement 2025 restant à réaliser	- 181 715,81 €
Recettes d'investissement 2025 restant à réaliser	+ 20 450,15 €
Solde de la section d'investissement 2025	- 23 773,27 €
Solde de la section de fonctionnement 2025	+ 162 729,26 €
Solde de l'exercice 2025	+ 138 955,99 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ :

- **Donne** acte de la présentation faite du CFU 2025 du budget annexe EAU lequel peut se résumer comme présenté ci-dessus ;
- **Constata** aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-dessus ;
- **Approuve** le CFU 2025 du budget annexe EAU ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	26	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT et Sandrine DUCOS
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS



Le Maire,

Francis ROUX

